1. **Qu’est-ce que Panjo ?**

A. Panjo, c’est un projet développé par l’INPES qui vise à renforcer l’action préventive des services de PMI. On s’intéresse notamment à la santé mentale des parents et des enfants, et aux relations précoces parents-enfants.

B. En s’appuyant sur le fonctionnement habituel des PMI, nous cherchons à renforcer, par le biais d’une formation, les actions universelles de soutien à la parentalité.Nous avons développé une formation, un outil et un service de visites à domicile renforcé pour les familles qui expriment davantage de besoins.

C. Elles peuvent ainsi recevoir un intervenant à domicile 6 à 12 fois durant la première année de leur enfant. Cet intervenant les soutient dans l’ensemble des enjeux qu’elles peuvent rencontrer et s’intéresse avec elles au développement de l’attachement de leur enfant.

D. En résumé, Panjo, c’est un projet centré sur la PMI, qui souhaite mettre en valeur son rôle préventif en renforçant de manière très concrète les interventions centrées sur l’attachement des enfants.

1. **Pourquoi l’attachement ?**

A. La théorie de l’attachement, c’est un outil théorique et pratique, qui permet de comprendre le développement des enfants à la lumière des relations qu’ils entretiennent avec leurs parents. Nous aurions pu choisir d’autres modèles théoriques, mais la théorie de l’attachement est intéressante car elle permet de travailler sur des choses complexes avec des mots simples.

B. Elle permet également de transformer facilement les modèles théoriques en outils d’intervention. Ca nous permet ainsi de travailler aisément en interdisciplinarité, et de partager ces connaissances avec les familles qui sont suivies.

1. **En quoi consistent les formations Panjo ?**

A. Le dispositif Panjo comprend deux formations :

* Une formation sur l’attachement destinée à l’ensemble des professionnels d’un service de PMI. Cette formation, qui dure deux jours, a pour premier objectif de développer un vocabulaire commun entre les professionnels d’un même service. Elle permet également de réexaminer les pratiques de soutien aux parents, de l’accueil à la consultation médicale, en passant par les permanences pesées ou encore les groupes de parents.

B. La seconde formation est destinée aux intervenants à domicile, sages-femmes ou puéricultrices. C’est une formation de trois jours, qui permet de revisiter les pratiques habituelles à domicile, en y intégrant l’idée d’un accompagnement prolongé : 6 visites jusqu’au 6e mois et éventuellement 6 visites supplémentaires jusqu’au 12e mois. Ce dispositif est novateur et justifie une formation spécifique, centrée sur l’attachement et la promotion de la santé.

1. **En quoi consistent les interventions Panjo ?**

A. Le dispositif d’intervention à domicile, soutenu et prolongé débute dès la grossesse. Le contenu de l’intervention est négocié entre l’intervenant et la famille, grâce à un outil développé par l’équipe de recherche.

B. L’intervention aborde par la suite les besoins et demandes des familles, en respectant un temps systématique dédié au développement de l’enfant et à l’établissement des liens d’attachement précoces. Nous considérons que la stabilité de l’intervenant conditionne un sentiment de sécurité chez les parents, qui peut à son tour se transmettre à l’enfant.

**5, A qui s’adresse Panjo ?**

A , Panjo s’adresse à l’ensemble des départements de France métropolitaine et d’Outre-mer et à leurs services de PMI.

B, Il concerne l’ense mble des professionnels de PMI, car la dimension interdisciplinaire est essentielle à la réussite de l’action préventive. Panjo s’adresse également aux partenaires des PMI, du champ sanitaire et social et de la vie locale.

C, Panjo s’adresse enfin à l’ensemble des nouveaux parents, qu’ils vivent ou non dans des conditions de vie difficiles.

**6, Quelles recherches sont menées sur Panjo ?**

A, Panjo a débuté en 2014 et a fait l’objet d’une étude d’implantation sur trois départements et une vingtaine de centres de PMI. Les résultats très encourageants de cette étude ont conduit l’INPES et ses partenaires à lancer une seconde phase du projet qui documentera l’implantation de Panjo dans une dizaine de départements et permettra de conduire une étude plus large sur l’impact de l’intervention à domicile auprès d’une centaine de familles.